

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 03 05 2021

La séance du Conseil débute à 17 h.

Étaient présents :

JACQUE Jean-Pierre
LAHURE Eric
SAILLET Josette
WOJCIK Jean Louis
POLLRATZKY Marc
PIEDFER Dominique
HOUSSEON Ludovic
TROMBINI Anne Marie
LECOINTRE Christophe
BORASO Michèle
BIZOT Hervé
CAILLARD EVELINE
BRETAR Viviane
CHRIST Gérard
COLLIGNON Nicole
LOCATELLI Vincent
RAULET Etienne
PAQUIN Guy
MERSCH Jean

Absents ayant donné mandat de procuration :

C MANSARD à J SAILLET  
N FOULON à JP JACQUE  
C PERCHERON à N COLLIGNON  
V DEL PINO à JP JACQUE  
P WOLFS à J SAILLET  
M GOLE à E LAHURE

Absents:

Nombre : 4

De Conseillers en exercice

De Présents

De Votants

*des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, des préconisations ont été instaurées pour que la réunion du Conseil se tienne dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles. C'est dans ce but que la salle BRASSENS a été choisie afin de permettre le respect des distanciations. Le public ne sera pas accepté lors de cette séance.*

*Le caractère public de la réunion sera satisfait par une retransmission de manière électronique.*

*Le port du masque pour tous les conseillers est OBLIGATOIRE. Il sera demandé aux conseillers de se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique et d'utiliser un stylo personnel.*

*Le quorum est fixé au tiers des membres en exercice présents. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur au tiers du nombre des membres en exercice.*

*Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.*

## **Lecture des pouvoirs**

### **1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité désigne : L HOUSSON, secrétaire de séance**

### **2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2021 – Annexe DEL 21 03 01**

Le Conseil sera invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 19/03/2021 et de l'approuver.

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré**

**A L'unanimité**

**Approuve la rédaction du PV du 29/03/2021**

### **3 - AFFAIRES FINANCIERES**

- **BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL / DECISION MODIFICATIVE N°1 DEL 21 03 02**

L'exécution budgétaire 2021 nécessite l'inscription des modifications budgétaires telles que présentées en annexe.

**Il appartiendra au Conseil d'approuver cette décision modificative et d'autoriser le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes**

## Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

**AVEC 24 POUR ET 1 ABSTENTION**

**Approuve la décision modificative n°1 telle que présentée en annexe**

- **TAUX DES TAXES : FONCIER BATI DEL 21 03 03**

Lors de sa séance du 19 mars le conseil municipal a procédé au vote des taux d'imposition 2021. Cette décision a fait l'objet de la délibération n°21-01-04. En l'absence de réception de l'état 1259, il a été choisi de maintenir les taux à leur niveau de l'année précédente. Cependant, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, en application de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été instauré pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. De ce fait, le taux de référence en 2021 de cette taxe doit être égal au taux communal 2020 (15,52%) additionné au taux départemental 2020 (17,24%) soit 32,76%.

**Il appartiendra au conseil de revoter un taux TFPB de 32,76% tenant compte de l'ensemble de ces données .**

## Le Conseil Municipal

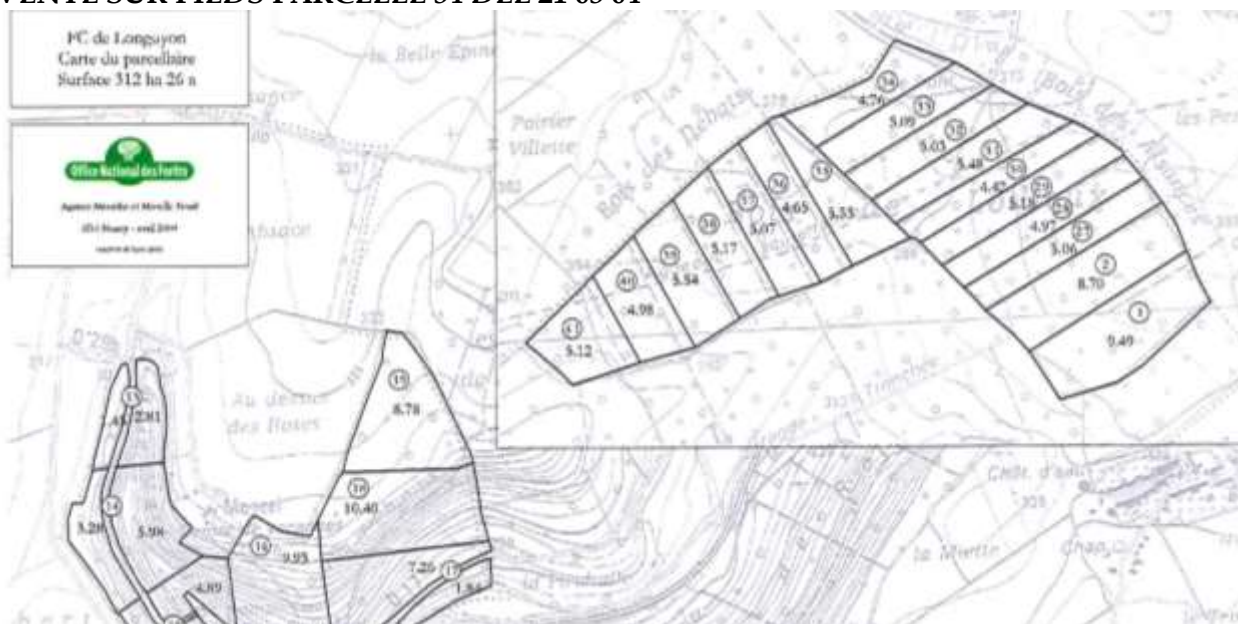
Après en avoir délibéré

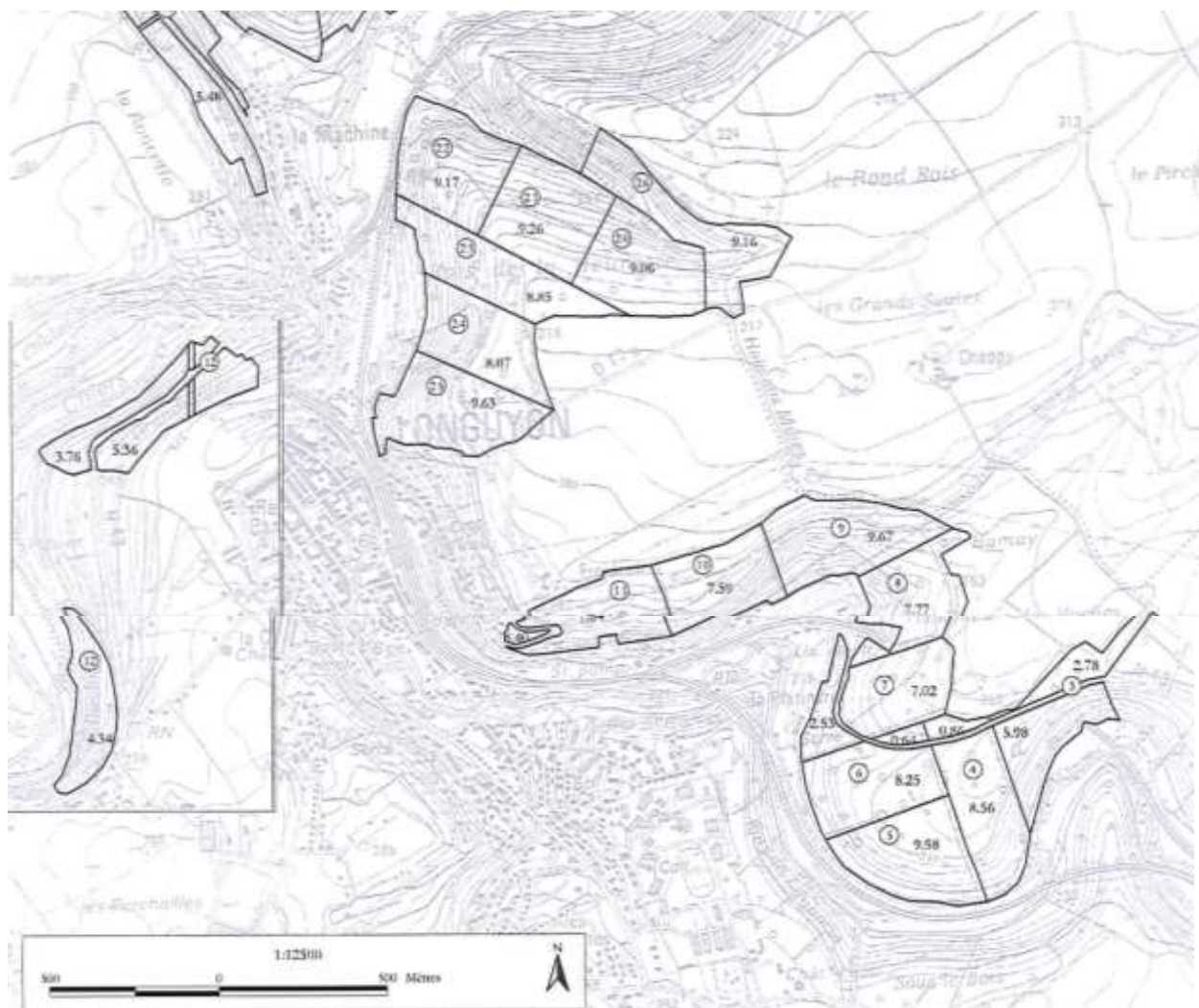
**A L'unanimité**

**Fixe le taux à 32,76% de TFPB suite au transfert du taux départemental**

## 4 - BOIS ET FORETS

### - VENTE SUR PIEDS PARCELLE 34 DEL 21 03 04





Il appartiendra au Conseil d'autoriser la vente sur pieds des résineux de la parcelle 34

## **Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré**

**A L'unanimité**

**DECIDE DE LA vente sur pieds de la parcelle 34**

### **- BILAN D'ACTIVITES 2020 DEL 21 03 05**

Malgré une année 2020 très perturbée par la crise sanitaire mondiale, l'ONF a maintenu son activité veillant à la préservation des forêts mais aussi permettant à l'économie du bois, qui génère plus de 55 000 emplois dans la Région Grand Est, de se maintenir dans un contexte également très impacté par les effets du changement climatique qui a occasionné 3 années de sécheresse depuis 2018.

Quelques chiffres :

Valoriser la ressource bois :

4 998 000 m<sup>3</sup> de bois mobilisés

1,9 M m<sup>3</sup> en forêt domaniale

3M m<sup>3</sup> en forêt communale

36% en contrat d'approvisionnement

12% du bois destiné au chauffage des particuliers

Anticiper et gérer les risques :

2,5Mm3 de bois déperissants mobilisés en 2020

5,5M m3 cumulés depuis 2018

15 000 ha de forêts publiques à reconstituer

Agir pour l'environnement :

68 réserves biologiques pour une surface de 13 400 ha

12 autres projets de réserves en cours

251 000 ha couvert par le réseau Natura 2000

Le Conseil prendra acte du rapport présenté

**Divers**

ARRIVEE DE GAELLE GERARD 17h08

La séance est levée à 17H 14

Le secrétaire de séance

L HOUSSON